

CHAPITRE I

UNE JEUNESSE DE RICHE ARISTOCRATE 1783-1808

A. UNE JEUNESSE À CARACAS

1. L'Amérique espagnole à la naissance de Simón Bolívar

Le statut des territoires espagnols

Simón Bolívar naît en 1783, dans un territoire – le Venezuela – qui n'est pas un pays au sens où nous l'entendons aujourd'hui puisqu'il ne s'agit pas d'un état souverain. En effet, à la fin du XVIII^e siècle les territoires américains, qui s'étendent du Mexique à la Patagonie, sont encore sous domination espagnole. Ces territoires sont alors divisés en vice-royautés et en capitaineries générales.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle le statut juridique des territoires américains n'est pas vraiment celui d'une colonie. En fait il n'est pas très éloigné de celui des régions d'Espagne où le souverain est aussi représenté par un vice-roi.

Cette situation d'autonomie change avec l'avènement, en 1700, d'un Bourbon sur le trône espagnol, après une crise de succession. Felipe V, petit-fils de Louis XIV, élevé en France à la cour de Versailles, entend mener une politique de centralisation du pouvoir, comme celle de son grand-père.

Il fait une grande réforme territoriale, supprimant les vice-royautés, créant les provinces. Il supprime les *fueros* – c'est-à-dire les lois particulières donnant une autonomie administrative – à l'exception de ceux du Pays Basque.

La centralisation qui se met en place en Espagne sous Felipe V va être appliquée aux territoires américains par son petit-fils, Carlos III, qui règne à partir de 1759. Carlos III est un « despote éclairé », représentatif de l'Illustration. Il impose une réforme de l'administration des territoires américains, consistant à renforcer le pouvoir central et à faire de ces territoires des colonies rentables du point de vue économique. Pour cela il envoie depuis la métropole des agents de l'État pour contrôler l'administration et le commerce et il crée la fonction d'Intendant. De ce fait, il exclut de la haute administration les créoles. Par le décret de 1778 il libéralise le commerce avec l'Amérique pour tous les ports de la métropole, supprimant de fait le monopole de Séville et Cadix, mais il maintient le protectionnisme en interdisant le commerce avec les puissances étrangères.

Le Venezuela est une Capitainerie Générale c'est-à-dire un territoire, détaché de la vice-royauté, qui dépend directement de la métropole. Elle est créée en 1777 par Carlos III, qui nomme Luis de Unzaga y Amézaga en tant que Capitaine-gouverneur ; il assume cette fonction jusqu'en 1782. Elle comprend les territoires actuels du Venezuela ainsi que sept provinces détachées de la vice-royauté de Nouvelle Grenade. C'est une entité administrative, militaire et politique. En 1786 est créée la *Real Audencia* de Caracas, c'est-à-dire la Cour de Justice. La Capitainerie générale du Venezuela est alors détachée de la capitainerie de Saint Domingue.

Le statut du Venezuela évolue dans le temps, selon la politique royale de la métropole ; politique qui modifie, par ailleurs, la structure de la société.

La société

La société dans les territoires espagnols d'Amérique est multi-ethnique. Les Blancs ne sont pas majoritaires ; ils représentent 20 % de la population qui comporte 24 % de Métis, 38 % d'Amérindiens et 18 % de Noirs.

La société blanche n'est pas homogène ; elle est constituée de sous-groupes selon le moment de l'arrivée dans la colonie, qui conditionne la place dans la société. Les *Peninsulares* sont les Espagnols qui viennent d'Espagne, notamment ceux qui sont envoyés par Carlos III pour mettre en place sa politique de centralisation. L'administration est entre les mains, en grande majorité, de ces Espagnols de la Péninsule, lesquels ne représentent pourtant que 1 % de la population. Ils ont le pouvoir politique ; ils appartiennent, de fait, à la noblesse coloniale et sont en concurrence avec les créoles.

Les *criollos*, les créoles, sont nés en Amérique. Leur famille est originaire d'Espagne depuis le début de la colonisation ; ils possèdent des terres, reçues du Roi, qu'ils exploitent grâce à la possession d'esclaves. Ils ont aussi des charges dans l'administration locale (les *cabildos*) et occupent des postes élevés dans l'armée, mais ils sont très peu nombreux dans la haute administration. Ils ne jouissent pas des mêmes privilèges que les Espagnols d'Europe, même s'ils peuvent être très fortunés. C'est le cas de la famille Bolivar. On les nomme aussi *criollos mantuanos*.

Cette situation engendre une mésentente entre Espagnols d'Europe et Espagnols d'Amérique qui se trouvent en concurrence pour les charges et les honneurs, avec un net désavantage pour les créoles. Humboldt remarque dans ses écrits que les créoles utilisent pour se dénommer le mot « Américain », délaissant le terme « Espagnol d'Amérique » utilisé jusque-là, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Parmi les créoles il existe une catégorie composée d'Espagnols arrivés après la conquête et qui n'ont pas bénéficié de la répartition des terres ; on les dit *de orilla*. Ils sont essentiellement artisans et petits commerçants, voire ouvriers agricoles.

Ensuite viennent les groupes qualifiés par leur origine ethnique. Les métis, appelés *pardos*, c'est-à-dire de couleur foncée, qui résultent de divers métissages. La classification de ces *pardos* est très complexe; il existe un nom pour chaque type et degré de métissage. Ils sont plus nombreux que les Blancs. Ils font des petits métiers ou sont ouvriers agricoles. Les Amérindiens sont appelés *indios* ou *indígenas*. Ce ne sont pas des esclaves même s'ils n'ont aucun droit civique et même s'ils sont souvent sous la tutelle d'un grand propriétaire. Ils sont assujettis aux impôts et aux corvées. La dernière catégorie dans l'échelle sociale est celle des *negros*, les Noirs, esclaves ou affranchis. Ils n'ont aucun droit.

La société coloniale à la fin du XVIII^e siècle est encore hautement hiérarchisée, avec pour modèle dominant des comportements celui des *mantuanos*. Frédérique Langue dans son article « Quand le diable mène la danse » souligne que la frontière entre les composantes ethniques s'efface par l'augmentation du nombre de métis, plus nombreux que les Blancs, et leur présence dans l'espace public lors des célébrations religieuses. Elle rappelle que, non seulement le nombre de fêtes religieuses est très important, mais que leur célébration se double, dans l'espace public, de manifestations comme les danses, les feux d'artifice, au son de musiques le plus souvent profanes. Dans cet espace les différentes couches de la société se côtoient. Or, la présence des métis est ressentie par les autorités religieuses comme un danger moral. En effet la représentation du métis est celle d'un être dont les appétits naturels sont grossiers, en particulier les appétits sexuels. Le temps du carnaval apparaît, aux yeux des ecclésiastiques, comme une période favorable au relâchement des mœurs par la production de mascarades et de *comedias* dans les rues.

Pour contrecarrer cette image les *pardas*, les métisses, se réclament du code d'honneur des créoles, plus spécifiquement en ce qui concerne les relations entre les hommes et les femmes. Elles portent plainte contre amants et séducteurs qui ne les respectent pas à cause de leur origine ethnique. Cependant, Frédérique Langue remarque :

La prégnance de ce thème – l'honneur des femmes, et par extension, de leur compagnon – a pour contrepartie l'extrême discrétion qui prévaut en cas de transgressions commises par les strates supérieures de la

*Société des Indes, et tout particulièrement par l'aristocratie mantuana.
[...] Tel fut le cas de Juan Vicente Bolivar, père du Libérateur, qui
faisait preuve d'empressement notoire pour ne pas dire excessif à
l'égard des indiennes placées sous sa protection [...].*

La structure particulière de la société dans les Indes espagnoles est intéressante : la place des métis y est particulièrement prégnante, même si les codes à imiter sont ceux de l'aristocratie blanche. Le désir d'ascension à la classe des créoles engendre une volonté de blanchissement de la population métisse, véritable ou perçue. Il est bien évident que le peu de femmes présentes dans les premiers temps de la conquête – et son nombre restreint dans les premiers siècles de la colonisation – a donné naissance *ipso facto* à une société métissée. Le désir de reconnaissance de l'ascendance blanche par les enfants naturels des créoles est d'autant plus important que la couleur détermine la place dans la société.

Un territoire sous influence

L'économie est de type colonial, c'est-à-dire que la colonie produit des matières premières à destination de l'Espagne et importe les produits manufacturés. L'Espagne a le monopole du commerce avec la colonie jusqu'en 1805. En matière de production agricole le système est le même ; la colonie est contrainte à la culture de produits exportés vers la métropole : café, cacao et sucre essentiellement. Par ce système les bénéficiaires profitent au seul État espagnol, la colonie ne peut pas se développer et les producteurs sont totalement dépendants des besoins de la métropole. Les créoles, qui tiennent l'économie, sont pourtant écartés des grandes décisions politiques. Leurs regards se tournent vers le modèle anglais d'administration et ils commencent à proposer des réformes pour gérer l'Amérique espagnole. Certains préféreraient même passer sous domination anglaise.

Le mécontentement créole, qui a des causes économiques, s'inscrit dans le contexte de grands événements : la guerre d'Indépendance de l'Amérique du Nord et la Révolution française. La guerre d'Indépendance des treize colonies britanniques contre le royaume de Grande-Bretagne commence en 1775 et s'achève par le Traité de Paris en 1783. Ces territoires construisent alors un système politique original, libéral et démocratique.

Les Espagnols d'Amérique assistent avec intérêt à la naissance d'une nation basée sur les idéaux de liberté individuelle et de libre-échange commercial : les États-Unis d'Amérique.

La doctrine économique libérale se développe dans cette fin de siècle. La croissance des échanges commerciaux, l'augmentation des marchés mondiaux de biens et de productions favorisent la diffusion des idées libérales parmi les industriels, les commerçants et les investisseurs financiers. Ils réclament de la part des États des mesures économiques favorisant le libre-échange des biens, des capitaux et des travailleurs, en Europe et hors de l'Europe. Cette doctrine est en contradiction avec le monopole et le protectionnisme de la royauté espagnole gouvernée par Carlos IV à partir de 1788. En Amérique du Sud, le libéralisme devient un mythe unificateur contre l'ordre colonial et il devient constitutif de l'émancipation.

Une autre influence complète cette transformation au plan économique, c'est l'aspect philosophique des idées des Lumières portées par la Révolution française de 1789. En Espagne, l'Illustration s'inscrit dans le mouvement européen, en particulier français et italien. Il se caractérise par un esprit critique, une foi dans la raison, la science et l'éducation, et aussi par le libéralisme économique.

Les idéaux de liberté et égalité sont diffusés largement en Espagne pendant le règne de Carlos III. Un courant d'intellectuels appelés les *afrancesados*, c'est-à-dire les « francisés », organise des réunions dans des cafés pour commenter les écrits philosophiques des auteurs français, en particulier ceux de Voltaire et de Rousseau. Les jeunes Espagnols d'Amérique qui étudient en Espagne, et voyagent en Europe, reviennent dans la colonie et diffusent ces idées. Livres et gazettes parviennent ainsi jusqu'à ces territoires sous domination coloniale, provoquant la méfiance des autorités – en particulier des Espagnols d'Amérique – qui interdisent certains ouvrages, considérés comme séditions. Malgré les interdictions, les ouvrages arrivent cependant à circuler sous le manteau. Par exemple, l'essai de Racine intitulé *L'histoire philosophique et politique des Établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* a d'abord été interdit, puis, réédité en 1780, introduit en fraude par des Français.

Les idéaux des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et 1793 sont aussi diffusés par la franc-maçonnerie. En Espagne il semble que la franc-maçonnerie ait du mal à se développer à cause de l'Inquisition qui continue à contrôler la société. La première bulle papale en 1738 interdisant la franc-maçonnerie n'est pas relayée en Espagne par Felipe V à cette époque-là. Par contre, Carlos VII, fils de Felipe V et futur Carlos III d'Espagne, souverain du royaume de Naples rattaché au royaume d'Espagne, est très préoccupé par le développement de la franc-maçonnerie en Italie. Felipe VI, roi d'Espagne et frère de Carlos, fait alors promulguer un décret d'interdiction des congrégations de francs-maçons. Devenu Carlos III roi d'Espagne, Carlos promulgue un décret en 1751 pour interdire les sociétés secrètes. Il ne prend aucune autre mesure contre les francs-maçons durant son règne. Il est difficile de savoir si cette attitude prouve sa protection ou son désintérêt pour la franc-maçonnerie ; peut-être l'Inquisition suffisait-elle à contenir le mouvement maçonnique. En effet, dès 1739 les tribunaux de l'Inquisition de Séville et de Madrid, mais aussi ceux des Canaries, jugent des francs-maçons. Tous sont d'origine étrangère, français pour la plupart et initiés hors d'Espagne. Il existe bien des loges maçonniques, mais elles sont créées par des ressortissants anglais. Il n'y a pas de loges régulièrement constituées en Espagne, même s'il existe des réunions de maçons, de manière informelle, selon l'historienne Françoise Randouyer dans son article « Les débuts de la franc-maçonnerie en Espagne¹ ». Il faudra attendre l'année 1809, pendant le règne de Joseph Bonaparte, pour que soit fondée la première loge espagnole. Comme en Espagne, l'Inquisition joue son rôle dissuasif jusqu'au début du XIX^e siècle. Pourtant les idées maçonniques pénètrent en Amérique, mais elles sont plus souvent introduites par les Français et les Anglais que par les Espagnols au XVIII^e siècle. C'est une maçonnerie politique et libérale qui va essayer de s'impliquer dans l'Indépendance des territoires espagnols en Amérique.

1. Françoise Randouyer, « Les débuts de la franc-maçonnerie en Espagne », in *Dix-huitième siècle*, 1987, p. 33-42.

Tous ces événements ont lieu dans un contexte de rébellion contre l'ordre colonial. Plusieurs révoltes éclatent au cours du siècle. Citons celles qui ont lieu au moment de la naissance de Simón Bolivar et pendant son enfance.

En Nouvelle Grenade, en 1781, l'insurrection connue sous le nom de révolte des *Comuneros*, tourne court et certains meneurs, dont le créole José Antonio Galán, sont condamnés à mort. Tous sont fortement punis. En 1783 un Parti de l'Indépendance voit le jour, ayant le projet d'avoir l'appui des Anglais présents dans la région pour se libérer de la tutelle espagnole. Trois aristocrates, dont le père de Simón Bolivar, écrivent une lettre à Francisco de Miranda pour se plaindre du ministre des Indes et lui demander de prendre la tête d'un soulèvement. Francisco de Miranda est un créole né à Caracas en 1750. Il a participé à la Guerre d'Indépendance des États-Unis dans les rangs de l'armée espagnole. En 1784, il entreprend un voyage en Europe avec l'intention de rencontrer ceux qui s'intéressent à l'Amérique du Sud en vue de son émancipation. L'homme d'État américain, John Adams, dira plus tard : « *Le sempiternel sujet de conversation avec lui était l'indépendance de l'Amérique du Sud.* »

Une conspiration s'organise en 1797 à l'initiative de Manuel Gual et José María España. Ce mouvement pour l'indépendance prend ses racines en Espagne où a lieu une autre conspiration pour instaurer une république. Un groupe de révolutionnaires, républicains, intellectuels membres d'une Loge maçonnique, organisent un coup d'État. Il doit avoir lieu à Madrid le 3 février 1796. La conspiration découverte, les quatre meneurs sont envoyés en prison en Amérique, à Guaira en Nouvelle-Grenade. Manuel Gual et José María España prennent contact avec ces séditionnaires pour monter une conspiration en s'appuyant sur leur expérience. La conspiration échoue et Gual et España s'enfuient.

Ce dernier épisode de rébellion politique du siècle montre l'évolution des révoltes. De mouvements spontanés contre les impôts et les contrôles des agents de la Couronne la révolte se transforme en un projet politique révolutionnaire. Deux camps vont s'affronter : celui des loyalistes et celui des indépendantistes. En 1799 Francisco de Miranda déclare :